

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 9 mars 2023
Heure..... 14 h 15
Lieu..... C2.165

PRÉSENCES – 94 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 24.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Caroline Leduc propose *Annie Lavallée*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 27

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **Quinze années de travail pour le syndicat de l'inestimable Suzie Tremblay, alias la fée du SPECA, à souligner de notre reconnaissance et à célébrer dans l'amour**
4. Procès-verbal du 9 février 2023
 - 4.1. Adoption
 - 4.2. Suivis
5. Nouveaux membres
6. Négociations 2023
7. Projet de révision de la PIEA
8. Politique syndicale sur le HP et les VACS
9. Informations
 - 9.1. Changements à l'exécutif
 - 9.2. PARES
 - 9.3. Vie syndicale
10. Varia

Proposée par Maryse Manseau
Appuyée par Aurélie Girard

Laurence Daigneault Desrosiers et Alain Long demandent d'ajouter, sous le point 2, le point « Quinze années de travail pour le syndicat de l'inestimable Suzie Tremblay, alias la fée du SPECA, à souligner de notre reconnaissance et à célébrer dans l'amour ». Ce point devient le nouveau point 3. Il est ajouté dans l'ordre du jour ci-dessus et souligné en caractère gras.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

3. QUINZE ANNÉES DE TRAVAIL POUR LE SYNDICAT DE L'INESTIMABLE SUZIE TREMBLAY, ALIAS LA FÉE DU SPECA, À SOULIGNER DE NOTRE RECONNAISSANCE ET À CÉLÉBRER DANS L'AMOUR

Elsa Myotte rend hommage à Suzie Tremblay pour ses 15 années de service exceptionnelles rendues au SPECA et propose une motion de félicitations.

L'assemblée appuie la motion à l'unanimité

4. PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2023

4.1 Adoption

Recommandation 28

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 février 2023 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Maryse Manseau
Appuyée par Caroline Leduc
Adoptée à l'unanimité

4.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

5. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille l'enseignante ayant adhéré au SPECA depuis le 9 février 2023 et dont le nom est le suivant: *Naomie Lévesque-Milot* (Sciences sociales).

6. NÉGOCIATIONS 2023

Bernard St-Louis fait un suivi sur le cahier de demandes sectorielles qui a été adopté lors de la dernière AG. Il rappelle rapidement les grands thèmes du cahier de demandes. Pour chacun de ces thèmes, il fait un tour d'horizon des principaux amendements qui ont été proposés, indique ceux qui ont été adoptés par le comité de négociation et explique les raisons pour lesquelles ces amendements ont été retenus. En ce qui concerne les amendements amenés par le SPECA, il explique que celui visant à ajouter les congés pour raisons familiales dans la demande concernant les congés de maladie des chargé.e.s de cours a été retenue, mais que celui visant à demander l'octroi d'une libération aux membres du comité paritaire national et du comité paritaire local sur la transition écologique a pour sa part été rejeté.

Elsa Myotte fait un suivi sur l'amendement amené par le SPECA à l'effet d'ajouter au thème 3 une demande pour reconnaître et financer la charge de travail supplémentaire liée à l'enseignement auprès d'une population étudiante ayant une faible moyenne générale au secondaire. Elle souligne que deux autres syndicats avaient voté un amendement similaire – ceux du Cégep de Rosemont et du Cégep Marie-Victorin – et que ceux-ci se sont ralliés au nôtre. Elle poursuit en indiquant que le comité de négociation a émis un avis défavorable à cet amendement, notamment parce qu'il est déjà sous-entendu dans une demande existante. Finalement, elle explique que bien que la délégation d'Ahuntsic ait éventuellement retiré son amendement, les trois délégations sont intervenues pour faire valoir l'importance de cette demande auprès du comité de négociation et des autres délégations de l'alliance. Des représentations politiques continueront à être faites par ces trois délégations dans la suite des négociations.

7. PROJET DE RÉVISION DE LA PIEA

Accompagnée de Roxanne Larocque et Marie-Hélène Fortier – deux membres enseignantes de la Commission des études faisant partie du comité de révision de la PIEA –, Julie Cloutier présente les étapes de révision de la PIEA de même que l'échéancier prévu. Par la suite, les trois membres du comité expliquent les modifications proposées et les enjeux auxquels ces modifications répondent.

Éric Atlan propose une plénière de 20 minutes.
Maryse Manseau appuie.

La plénière est adoptée à l'unanimité.

Recommandation 29

Que le SPECA mandate ses représentant.e.s pour poursuivre, à la lumière des orientations discutées en assemblée générale, les travaux de révision de la PIEA.

Proposée par Maryse Manseau
Appuyée par Jérémie Dion
Adoptée à l'unanimité

8. POLITIQUE SYNDICALE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Elsa Myotte explique qu'en vertu des modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* en 2019, le SPECA, en tant que syndicat-employeur, a l'obligation légale de se doter d'une politique syndicale de prévention de la violence et du harcèlement psychologique ou sexuel. Elle remercie Laurence Daigneault Desrosiers qui, en s'inspirant du modèle de politique fourni par la FNEEQ, a rédigé le projet de politique soumis à l'assemblée. Elle explique par la suite les grandes lignes de la politique, incluant le traitement d'une plainte. Elle termine en expliquant les étapes à venir en lien avec la diffusion de la politique et la désignation d'une personne enquêtrice.

Recommandation 30

Que le SPECA adopte la *Politique syndicale de prévention de la violence et du harcèlement psychologique ou sexuel* telle que présentée.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Walter Tshibangu
Adoptée à l'unanimité

9. INFORMATIONS

9.1 Changements à l'exécutif

Elsa Myotte explique que Guillaume Poliquin a été recruté par la FNEEQ pour occuper un poste de conseiller syndical. Ce faisant, le poste de vice-président aux relations du travail est devenu vacant, et ce, depuis le 27 février dernier. Elle explique que nos règlements permettent de laisser le poste vacant et que c'est ce que le Conseil exécutif a décidé de faire. Elle explique en outre que les dossiers pilotés par Guillaume Poliquin à titre de vice-président aux relations du travail, de même que sa libération, seront distribués parmi les membres de l'exécutif qui siègent au Comité des relations du travail (CRT). Il s'agit de Bernard St-Louis (trésorier) et Isabelle Héroux (conseillère), auxquels s'ajoutera Elsa Myotte (présidente), en remplacement de Guillaume Poliquin. Par ailleurs, Bernard St-Louis le remplacera au Comité technique sur la tâche (CTT). Enfin, Caroline Joly (secrétaire et responsable des communications) remplacera Elsa Myotte au Comité permanent visant la prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence et des violences à caractère sexuel.

9.2 PARES

Julie Cloutier explique la chronologie du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) et les démarches syndicales qui ont été faites pour dénoncer un certain nombre d'éléments de ce plan d'action. Elle fait ensuite un bref compte-rendu de la consultation liée aux premiers cours de français et philosophie (« cours défis »).

9.3 Vie syndicale

Caroline Joly informe l'assemblée qu'un 5 à 7 aura lieu après l'AG au local du SPECA et rappelle que l'édition hivernale du 5 à 7 des non-permanent-e-s se tiendra le 17 mars prochain, à 17 h, au local du SPECA. Elle indique également qu'un 5 à 7 intersyndical aura lieu le 20 avril prochain, au Café qu'on sert, pour souligner l'arrivée à échéance des conventions collectives des trois syndicats du Collège. Finalement, elle invite les membres de l'assemblée à écrire un mot gentil à Suzie pour souligner ses 15 ans de service et à le déposer dans la boîte bleue prévue à cet effet dans le local du SPECA.

10. VARIA

Il n'y a pas de varia.

Levée de l'assemblée à 16 h 26.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications